



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°84/2024

Convocation en
date du :
27/11/2024

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 03 décembre 2024 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire.

M. Thierry CO, M. Alain LLAURENSY, M. Guillem BANUYLS, M. Jacques-Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Christiane GASTAL, Mme Simone BERIO, Mme Christine SITJA, M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Valérie HOFER a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Katleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Richard COLL, M. Jordi AUVERGNE a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : OCTROI DE
SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE
COMMUNALE À LA RÉHABILITATION DE L'IMMOBILIER
DE LOISIRS (ORIL)**

Le Président de séance expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-21, L2121-29, R1511-4 et suivants, R1511-10 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir et le recueil de l'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°77/2022 du 06 septembre 2022 ;

VU la demande formulée par Monsieur et Madame DOUVILLE Fabrice pour la rénovation de leur appartement situé « RÉSIDENCE DES THERMES » - 1, rue du Parc ;

VU la demande formulée par Monsieur et Madame MARTINEZ CANO Alfonso pour la rénovation de leur studio et de leur appartement situés au 21, Avenue du Vallespir ;

VU la demande formulée par Monsieur MANGIONE Tom pour la rénovation de son appartement situé au 14, Boulevard de la Petite Provence ;

CONSIDÉRANT que les dossiers présentés par Monsieur et Madame DOUVILLE Fabrice, par Monsieur et Madame MARTINEZ CANO Alfonso et par Monsieur MANGIONE Tom sont à la fois conformes au cahier des charges d'attribution desdites subventions et répond aux objectifs fixés par la collectivité en la matière ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés**

APPROUVE le versement d'une subvention de 2 600 euros pour l'appartement de Monsieur et Madame DOUVILLE Fabrice et selon les conditions fixées dans l'acte d'engagement à établir entre la collectivité et les bénéficiaires ;

APPROUVE le versement d'une subvention de 2 300 euros pour le studio et le versement d'une subvention de 3 000 euros pour l'appartement de Monsieur et Madame MARTINEZ CANO Alfonso selon les conditions fixées dans l'acte d'engagement à établir entre la collectivité et les bénéficiaires ;

APPROUVE le versement d'une subvention de 3 000 euros pour l'appartement de Monsieur MANGIONE Tom et selon les conditions fixées dans l'acte d'engagement à établir entre la collectivité et le bénéficiaire ;

DIT que les crédits suffisants sont inscrits à l'opération 69 « Action économique » du budget ;

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

